



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 34

L'an deux mille vingt deux, le treize décembre à 18H30.

NOMBRE DE
MEMBRES
PRÉSENTS : 30

Le Conseil municipal de la commune de GARDANNE s'est réuni Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER Maire,

Etaient présents :

NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMÉS : 34

Mesdames et Messieurs

DATE DE LA
CONVOCATION :
07/12/2022

Hervé GRANIER Maire, Antonio MUJICA Adjoint, Sandrine ZUNINO Adjointe, Alain GIUSTI Adjoint, Arnaud MAZILLE Adjoint, Pascal NALIN Adjoint, Valérie SANNA Adjointe, Jean-François GARCIA Adjoint, Danielle CHABAUD Conseillère, Gérard GIORDANO Conseiller, Kuider DIF Conseiller, Michel MARASTONI Conseiller, Corinne D'ONORIO DI MEO Conseillère, Claude DUPIN Conseiller, Kamel BELARBI Conseiller, Magali SCELLES Conseillère, Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère, Sylvia POLLET Conseillère, Claude JORDA Conseiller, Samia GAMECHE Conseillère, Johanne GUIDINI-SOUCHE Conseillère, Pamela PONSART Conseillère, Jimmy BESSAIIH Conseiller, Jean-Marc LA PIANA Conseiller, Marie-Christine RICHARD Conseillère, Guy PORCEDO Conseiller, Patricia SPREA Conseillère, Laurent DESHAIES Conseiller, Bruno PRIOURET Conseiller, Kafya BENSADI Conseillère

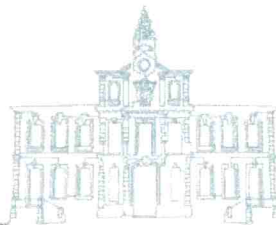
DELIBÉRATION
DEL_2022_130

Procurations étaient données à :

Valérie SANNA Adjointe par Fouzia BOUKERCHE Adjointe
Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère par Noura ARAB Adjointe
Alain GIUSTI Adjoint par Valérie FERRARINI Conseillère
Arnaud MAZILLE Adjoint par Vincent BOUTEILLE Conseiller

Secrétaire de Séance : MAZILLE Arnaud Adjoint

**OBJET : MODIFICATION D'UN MEMBRE AUX COMMISSIONS MUNICIPALES
SUITE À LA DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE**



Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 13 décembre 2022

Délibération DEL_2022_130

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-22,
Vu la délibération n°3 du conseil municipal du 29 septembre 2020 portant fixation des Commissions Municipales,
Vu la délibération n°4 du 29 septembre 2020 portant désignation des membres des commissions municipales,
Vu la délibération n°31 du 6 avril 2021, abrogeant la délibération n°4 du 29 septembre 2020,

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article L.2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut constituer des commissions d'instruction, «chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres».

Considérant que ces commissions, qui sont des commissions d'étude, sont exclusivement composées d'élus et présidées par le Maire (article L.2121-22 alinéa 2) qui n'émettent que de simples avis et ne peuvent formuler que des propositions sans disposer d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Considérant que le nombre de commissions est librement fixé par le conseil municipal, tout comme le nombre des membres qui les composent. Ainsi, par délibération n°3 du 29 septembre 2020, le Conseil a approuvé la création de 7 commissions.

Considérant que, par délibération n°4 du 29 septembre 2020, ont été désignés les conseillers siégeant au sein de chaque commission et que, sur demande de ses membres, le conseil est appelé à adjoindre aux membres titulaires des commissions un suppléant.

Considérant la délibération du 6 avril 2021 qui a abrogé la délibération n°4 du 29 septembre 2020 et qui déroge au principe de vote au scrutin secret,

Considérant qu'il est nécessaire, suite à la démission le 29 Septembre 2022 de Madame Alice MUSSO, Conseillère municipale, membre élu de la liste « L'avenir nous appartient, construisons-le ensemble » de procéder à son remplacement par Monsieur Laurent DESHAIES, suivant sur la liste après les refus successifs de Monsieur René PARLANI et de Madame Cristina BURAGA, au sein des commissions suivantes :

- la Commission Education : membre titulaire
- la Commission Transition Ecologique/Energétique : membre suppléant

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Hervé GRANIER
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 :

De modifier la délibération n° 2022-81 du 06 Juillet 2022 portant désignation des membres des commissions suite à la démission d'une Conseillère municipale.

Article 2 :

D'élire Monsieur Laurent DESHAIES :
- membre titulaire à la commission Education

Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 13 décembre 2022

Délibération DEL_2022_130

- membre suppléant à la commission Transition Ecologique/Energétique

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle conformément à la règle de droit commun.

ADOPTÉE à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait à Gardanne, le 20 décembre 2022

Le Maire



Hervé GRANIER

Transmis en sous-préf

et affiché le : **20 DEC. 2022**